



EVALUATION DE QUATRE PROCÉDES DE TRAITEMENT DES LISIERS DE PORCS (SMELOX, AGRIFILTRE, AVDA, SIRVEN)

L'Agence de l'Eau participe financièrement à la mise en place d'unités de traitement de lisiers de porcs à condition que le procédé mis en jeu ait été préalablement validé.

L'Agence de l'eau est sollicitée pour valider les procédés SMELOX, AGRIFILTRE, AVDA et SIRVEN.

Un suivi scientifique de longue durée sur 4 élevages "grandeur nature" a permis d'évaluer le fonctionnement des procédés- pilotes.

Les procédés SMELOX et AGRIFILTRE et AVDA sont validés par l'Agence de l'eau suite à consultation des experts indépendants associés à l'évaluation. Les élevages - types ont été identifiés. Les conditions de validation des

Contexte

Depuis l'élaboration fin 1995 des programmes de résorption des effluents d'élevage, l'agence de l'eau aide financièrement les éleveurs situés en zone d'excédent structurel à s'équiper d'unités de traitement des déjections animales. Pour pouvoir bénéficier de ces aides, le procédé de traitement choisi par l'éleveur doit avoir été validé par l'agence de l'eau. En 1996, une première liste des procédés validés avait été établie avec l'aide du bureau d'étude SOGREAH et d'un comité d'experts. Depuis lors, tout nouveau procédé de traitement doit faire l'objet d'une évaluation scientifique commandée par l'Agence de l'eau.

Objectif

La procédure de validation a pour objectif de vérifier en conditions réelles de fonctionnement (site d'élevage grandeur nature) les performances techniques, économiques et environnementales des procédés en question.

Le suivi des co-produits issus du traitement et de leur filière de valorisation fait l'objet d'une attention toute particulière de même que l'identification et la caractérisation des élevages-types adaptés aux procédés évalués.

Contenu

4 suivis de terrain sont mis en œuvre sur 4 sites d'élevage en Bretagne respectivement sites d'accueil des unités-pilotes SMELOX AGRIFILTRE, AVDA et SIRVEN.

Ces suivis de terrain sont réalisés par le CEMAGREF de Lyon et le SATESE des Côtes d'Armor et supervisés par un comité de pilotage animé par l'Agence de l'eau.

La tâche confiée à ces deux prestataires consiste, pour chacun des sites, en:

- un suivi analytique de l'unité pilote : échantillonnage et analyses sur une durée dépendant du type de procédé évalué.
- une présentation au comité de pilotage des résultats de ce suivi de terrain (bilans matières, coûts énergétiques, coût du traitement, bénéfices environnementaux).

Résultats

Les procédés SMELOX, AGRIFILTRE et AVDA fonctionnent de façon fiable en mode automatique.

Les performances annoncées par les constructeurs ont été vérifiées. Les co-produits de traitement de lisier sont désodorisés mais nécessitent un traitement complémentaire sur site d'élevage pour pouvoir être exportés dans de bonnes conditions.

Les exploitations - types sont:

- des élevages mixtes (bovins + porcs) pour AGRIFILTRE.
- des élevages spécialisés porcs (> 400 TNE) pour SMELOX dans sa version fixe.
- des élevages faiblement excédentaires pour AVDA.

Le procédé SIRVEN n'a pas fonctionné de façon fiable. La procédure d'évaluation est repoussée à une date ultérieure.

Contact AELB:

Y. Hurvois

Coût total 983 935 F TTC

Soit 150 000 € TTC

Part. agence: 100%

Chargé d'étude : Cémagref

Lyonet Satèse/Sattom 22

procédés sont précisées en particulier la filière de gestion des co-produits solides issus du traitement.

La palette des outils de traitement à disposition des éleveurs s'enrichit de 3 nouveaux procédés.

Suites à donner

Les éleveurs désireux d'adopter les procédés SMELOX, AGRIFILTRE et AVDA dans leur projet de traitement peuvent désormais bénéficier des subventions de l'Agence de l'eau et des autres financeurs (Conseil Régional et Conseil Général).